DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN SAC SOUS FRÉFECTURE LE 2 6 MAI 2011

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 24 mai (24/05/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mai 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, Adjoints,

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Pierre GUILLAMAT, (représenté par Mme CAVALIE), Adjoint,

M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. ROUX), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS:

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Adjoint,

M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

Mme DOURLENT est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

28 - 24 Mai 2011

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE EN VUE D'OBTENIR LA SUBVENTION ANNUELLE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT ET A L'INVESTISSEMENT POUR L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE MOISSAC – ANNEE 2011

1 Rapporteur : M. SELAM

Considérant l'organisation d'enseignements artistiques spécialisés en matière musicale par la Commune de Moissac annuellement,

Considérant la nécessité d'obtenir des aides auprès des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter l'aide au fonctionnement (23 euros par élève inscrit) et à l'investissement au titre des acquisitions de matériel (plafonnée à 7.522 euros HT) au titre de l'année 2011 auprès du département de Tarn et Garonne.
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour l'obtention de cette subvention.



De la transmission en préfecture le : De sa publication et/ou notification le :